

**RUGBY COLLÉGIAL**  
**CONFÉRENCE SUD-OUEST**  
**SYNTHÈSE DES RÈGLES IMPORTANTES POUR LE COLLÈGE HÔTE**

**RÈGLEMENTS DE LIGUE**

1.3 Mêlée ordonnée (scrummage)

Les mêlées seront poussées de 1,5 mètre maximum, la réglementation de World Rugby pour les -19 ans sera en vigueur. Tous les étudiants·es-athlètes doivent être liés jusqu'à ce que le ballon soit sorti de la mêlée. L'arbitre a le droit de prendre la décision de passer les mêlées en simulé si la situation n'est pas sécuritaire. Le demi de mêlée défensif ne peut pas dépasser le milieu de la mêlée jusqu'à la libération du ballon.

9. Politique de premiers soins

À chaque rencontre, chaque équipe doit avoir un·e (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) sur place. Si un collège est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collèges avant le début de la saison.

10. Devoir du collège hôte

Le collège hôte devra fournir les cordons des deux (2) côtés du terrain, et ce, à toutes les parties. (Cordon sécuritaire sur les deux côtés à au moins cinq (5) mètres de la ligne de touche. Ce cordon doit franchir la longueur du terrain.)

**RÈGLEMENTS DU SECTEUR COLLÉGIAL**

20. Devoirs du collège hôte

- Lors d'un match, d'un tournoi, d'un championnat ou d'un événement, identifier un responsable autre que l'entraîneur de son équipe qui participe.
- Être responsable de la protection des officiels ainsi que du contrôle de la foule.
- Pour les ligues de conférences et des ligues régionales, le collège hôte doit également inscrire le résultat de la partie dans le système « S1 » le jour même de la rencontre.
- Le collège hôte doit faire parvenir la feuille de « match » ou tout document requis par la ligue ou la conférence avant 12h00 (midi) le jour ouvrable suivant la compétition.

***\*À noter que s'il y a divergence entre le règlement officiel et la présente synthèse, le règlement officiel prédomine.***